



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**OBJET : Adoption du compte administratif 2019**

Séance du 11 juin 2020

Convocation du 5 juin 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le onze juin à 18 h 10, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,  
Mme Catherine Lequeux par Mme Sophie Ganne-Moison,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot

Etait absent non représenté :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 juin 2020

**OBJET : Adoption du compte administratif 2019**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, qui dispose notamment que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice dressé par l'ordonnateur,

Considérant que Mme Chantal Brault, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Philippe Laurent, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Chantal Brault, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité (8 votes contre : MM. Thierry Legros, Xavier Tamby, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ; M. Philippe Laurent ne prend pas part au vote)

APPROUVE le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

• Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	:	3 307 940,66 €
• Résultats antérieurs reportés	:	3 052 002,46 €
• Résultat à affecter (fonctionnement)	:	6 359 943,12 €
• Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	- 4 416 731,79 €
• Solde des reports d'investissement	:	1 856 667,22 €
• Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	:	- 2 560 064,57 €

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

